

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Antoine ROUZAUD - François-Noël BERNARDI représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Guy TEISSIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 001-556/08/BC

■ Subvention de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à la CCI Marseille Provence pour l'organisation des Rencontres de l'Innovation sur le Technopôle de Château-Gombert - Approbation d'une convention

DDEAIG 08/1239/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Lieu emblématique de l'innovation scientifique et technologique et lieu de rencontres et d'échanges, le Technopôle de Château-Gombert participe chaque année aux Rencontres de l'Innovation qui sont organisées par la CCI Marseille Provence.

Ces rencontres sont destinées aux chefs d'entreprises et acteurs économiques locaux. Elles ont pour objectif de faire le point sur un savoir-faire ou une technologie spécifique ou sur une problématique liée à l'entreprise.

Depuis 2006, la réflexion sur le choix des thématiques s'est orientée vers la promotion des pôles de compétitivité (5 rencontres organisées sur les pôles de compétitivité Optitec, Pegase, Mer, Orpheme, Capénergies).

Cette année, deux manifestations sont programmées :

- Le 25 septembre 2008 aura lieu une manifestation intitulée « Rencontres Pôle Risques/ Entreprises » dans le cadre du pôle de compétitivité Gestion des risques et vulnérabilité des territoires.
- Le 23 octobre 2008 aura lieu une manifestation intitulée « Rencontres Prides SSI / Entreprises » dans le cadre du Prides Solutions et Systèmes Industriels.

Ces rencontres ont toutes connu un réel succès les années précédentes, avec une participation d'environ 50 % d'industriels, 30 % d'institutionnels, 15 % de chercheurs, 2 % de journalistes, 3 % d'étudiants et autres...

Le budget prévisionnel de ces deux manifestations est de 36 000 euros.

Les principaux postes de dépenses se répartissent comme suit :

- Communication, aménagement des stands	15 300,00 euros
- Encadrement, logistique	20 700,00 euros

	36 000,00 euros

Ces montants seront financés comme suivant :

- CCI Marseille Provence	15 000,00 euros
- Conseil Général 13	15 000,00 euros
- Communauté Urbaine MPM (volet Economie et Innovation)	6 000,00 euros

	36 000,00 euros

Considérant l'importance de participer aux Rencontres de l'Innovation organisées par la CCI Marseille Provence, il est proposé au Bureau de la Communauté Urbaine d'approuver la convention ci-annexée définissant les modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement de 6 000 euros dont le principe a été soumis à l'approbation du Conseil de Communauté.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004- 314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'organisation des Rencontres de l'Innovation sur le Technopôle de Château-Gombert,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la CCI Marseille Provence fixant les modalités d'attribution de subvention pour l'organisation des Rencontres de l'Innovation sur le Technopôle de Château-Gombert

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer la convention ci-annexée détaillant les obligations respectives des signataires et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Le Vice-Président Délégué aux
Technopoles

Francis GIRAUD

Le 1^{er} Vice-Président Délégué de la
Développement Durable – Innovations –
Prospective

Jean-Luc BENNAHMIAS

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI